

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-huitième assemblée ordinaire du conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 15 novembre 2006, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Règlement no. 3 de la Faculté de science politique et de droit sur les études de cycles supérieurs.**

**Résolution CFSPD-2006-2007-280**

**ATTENDU** l'adoption finale par la Commission des études du règlement N°8 sur les études de cycles supérieurs;

**ATTENDU** les nouvelles responsabilités reconnues aux facultés dans l'application de ce règlement ;

**ATTENDU** la nécessité pour la Faculté d'adopter des normes d'application et des règles de gestion pour assurer le suivi de ce règlement ;

**ATTENDU** les discussions en séances;

Il est proposé par le Comité exécutif, que le Conseil académique de la *Faculté de science politique et de droit* adopte le *Règlement numéro 3 sur les études de cycles supérieurs* proposé par la Vice-doyenne aux études tel qu'amendé en séance par la résolution CFSPD-2006-2007-281.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, 15 novembre 2006

René Côté  
Doyen